

CNDA 30508

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CNDA / P R 1036

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
D.R.A.P.
DOCUMENTATION

NOTE DE SYNTHESE DE LA RETROSPECTIVE
DECENNALE AGRICOLE

1962 - 1971

ETROSPECTIVES DECEMBER 1962-71

NOTE DE SYNTHÈSE

-/-

1 - EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE ENTRE 1962 ET 1971 :

1. 1 - Le niveau des résultats globaux

a)- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée brute du secteur a été caractérisée par une stagnation puisque le taux de croissance du secteur n'a évolué au cours de la période 1962-71 que de l'ordre de 1 %.

b)- Le bilan Import Export :

A l'échelle globale, on peut distinguer 2 périodes : la 1ère de 1962 à 1966, caractérisée par un solde positif variant de 0,5 à 15,3 millions de Dinars, la 2ème de 1967 à 1971, caractérisée par un solde négatif de - 7,5 à - 27,3 millions de Dinars.

Il faut souligner qu'en matière d'exportation, les principaux produits concernés sont : l'huile d'olives (45%), les fruits frais (16%) et le vin (12%). En matière d'importation les principaux produits sont : les céréales (34%), les huiles de graine (14%) le sucre (11%), le café, le thé et les épices (10%) et les produits forestiers et dérivés (9 %).

Il faut remarquer enfin que le bilan import-export a été largement conditionné par la valeur des importations de céréales qui ont varié de 3,4 à 16,8 millions de Dinars (1964 et 1970) et par celle des Exportations des huiles, qui ont varié de 7 à 17,8 millions de Dinars (1967 et 1962).

c)- L'emploi :

En ce qui concerne l'emploi, il faut souligner le manque total de statistiques sûres et la diversité des sources de renseignement. A cet effet il a été recommandé de mettre tout en oeuvre pour homogénéiser les méthodes statistiques de manière à aboutir à des résultats moins disparates. Les chiffres figurant au rapport de synthèse sont fondés d'une part, sur des estimations de la population active agricole par référence, à la tendance à la diminution de cette population constatée entre 1956 et 1966 dans les recensements démographiques et d'autre part, sur des estimations du nombre de journées de travail assurées par les différentes spéculations agricoles sur une base normative.

.../

Compte tenu de ces hypothèses, la population active agricole aurait été en 1962 de 799.000 Unités et en 1971 de 609.000 Unités.

Cette population correspond à une demande de 177 Millions de journées de travail en 1962 et de 135 Millions de journées en 1971.

L'offre a été estimée respectivement à 73 millions et 80 millions pour les années 1962 et 1971. Le taux du sous-emploi, qui était de 59 % en 1962, s'est amélioré en 1971 puisqu'il est tombé à 41 %.

Il est à signaler que la population agricole a diminué en raison d'une part du faible niveau des revenus tirés de l'agriculture et d'autre part de l'attrait qu'exercent les villes sur la masse rurale et en particulier sur les jeunes du fait de l'amélioration de leur niveau d'instruction.

1.2 - Le niveau des Sous-Secteurs :

LA GRANDE CULTURE

En moyenne, la valeur du sous-secteur s'élève à 28 Millions de Dinars par an soit 23 % du produit brut global de l'Agriculture.

En ce qui concerne les documents de base, les différents S/Cesités se sont trouvés en présence de 3 sources statistiques différentes : les séries de l'Office des Céréales, les séries du UFDI et celles du Ministère du Plan. Ces 2 dernières font ressortir une sous-estimation de la production céréalière estimée par l'Office des Céréales de l'ordre de 20 à 30%. Il a été convenu d'arrêter une méthode statistique susceptible de dégager des chiffres de production se rapprochant le plus possible de la réalité.

Enfin, quelle que soit la source statistique de base, le Secteur des grandes cultures a été caractérisé par une nette tendance à la baisse. Cette baisse a été de - 1,5 % par an sur la base des chiffres de l'Office des Céréales mais par le S/Cesité ; elle a été fortement conditionnée par les productions céréalières qui ont diminué au taux annuel de - 2 %. Ce taux négatif assez élevé n'a pu que très faiblement être compensé par les taux positifs ayant marqué les productions des cultures industrielles (+1,2 %) et des légumineuses alimentaires (+ 2,5 %).

Les causes de cette récession sont de natures diverses :

1) - Causes d'ordre climatique :

La pluviométrie a été le facteur qui a marqué le plus la baisse de la production. Dans l'étude intitulée "Influence de la pluviométrie sur la production céréalière dans le Nord de la Tunisie", il a été démontré que la pluviométrie moyenne de la décennie 1960-1969 a été inférieure à celle de la décennie 1950-1959, la baisse enregistrée ayant été de 19 % pour la pluviométrie moyenne, 28 % pour les pluies d'automne et 4 % pour les pluies de printemps.

Si les conditions climatiques de la décennie 1960-69 avaient été équivalentes à celles de 1950-59, tous les autres facteurs de production étant demeurés constants, la production actuelle du Nord de la Tunisie aurait été majorée de 38 % pour le blé dur, 47% pour le blé tendre et 36 % pour l'orge. Un autre facteur climatique très important est le sirocco, presque dans tout le Nord et tous les ans, le risque d'échaudage est très élevé en mai-juin pour les blés semés tardivement ou pour les variétés tardives.

B) -- Causes d'ordre Technique :

a) Le désherbage

- Les terres céréalières du Nord sont très envahies par les mauvaises herbes et particulièrement par la folle avoine ; l'absence de désherbage fait perdre à la Tunisie environ 1,5 à 2 millions de quintaux de blé par an.

Le désherbage est une opération qui n'est pas encore pratiquée par tous les agriculteurs ; dans le Nord, à peine 70.000 ha ont été désherbées en 1970-71 dans le cadre du programme établi par le Comité National de lutte contre les mauvaises herbes et intégrant 200.000 ha. Cette différence entre les prévisions et les réalisations s'explique notamment par l'insuffisance des moyens de lutte mis à la disposition des agriculteurs.

b) La préparation du sol

- Beaucoup d'agriculteurs préparent mal le sol destiné à être semé et répandent les engrais sur des terres encore moiteuses

c) Le choix des variétés

- Les variétés semées sont souvent mal adaptées aux régions où elles sont cultivées.

d) L'utilisation des engrais

- Le niveau d'utilisation des engrais a été très faible durant la décennie ; toutefois, la situation s'est améliorée depuis 1969.

- L'introduction des variétés à haut rendement a été jugée encourageante ; néanmoins leur extension sur les petites propriétés n'a pas donné les résultats escomptés. Les petits agriculteurs n'ont pas pu satisfaire tous les besoins de ces variétés exigeantes.

a) - Les assolements pratiqués par de nombreux agriculteurs ne sont pas toujours adaptés à la région et sont une des causes de la stagnation des rendements. Il est à noter à ce propos que la généralisation d'une manière inconsidérée de l'assolement triennal n'a pas toujours donné les résultats attendus et notamment dans les zones marginales.

c) - Causes d'ordre structural :

Une première contrainte résulte des divers changements qui ont affecté les structures de production depuis 1963 ; la création des UCP a notamment découragé les agriculteurs et les a empêchés d'investir.

D'autre part, le morcellement excessif des propriétés dans le Nord ne se prête pas à une intensification de la culture des céréales.

D) - Causes d'ordre économique :

Certains producteurs se plaignent de ce que le prix des céréales est insuffisant, cependant, ce prix est assez rémunérateur pour ceux qui travaillent correctement et utilisent les variétés à haut rendement et les engrais.

Par ailleurs, la plupart des petits agriculteurs n'ont accès à aucune forme de crédit (équipement ou campagne), ce qui les maintient dans le secteur traditionnel peu évolué.

En ce qui concerne les cultures industrielles, il est à signaler la chute de la production des betteraves due au faible niveau des prix à la production ce qui rend l'assolement betteravier économiquement peu intéressant provoquant de ce fait une désaffection des agriculteurs privés pour cette culture.

L'AGRICULTURE :

1.- Au niveau global

Les productions fruitières ont été caractérisées, au cours de la période 1962-1971, par une légère tendance à la baisse.

Cette baisse est due essentiellement à la régression constatée dans les productions viticoles.

Le tableau ci-après résume la valeur des productions du sous-secteur au cours de la décennie :

Produit brut total à prix constants 1966 en millions D.	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	24,9	27,9	36,0	38,0	29,1	22,9	30,0	25,8	22,6	35,4

2.- Au niveau des différents produits

Les productions de l'arboriculture sont dominées par les spéculations suivantes, à savoir les olives à huile, les agrumes, le raisin de cuve, les dattes, les amandes, les abricots et les olives de table.

a) - Les olives à huile :

L'olivier constitue la spéculation la plus importante tant par le volume de sa production (175.000 T d'olives à 450.000 T selon les années) que par sa valeur (6,1 à 15,8 Millions de dinars). Cette production est caractérisée par sa grande variabilité, liée essentiellement à celle de la pluviométrie et dans une faible mesure, au phénomène de saisonnement.

Le tableau ci-après indique la production d'olives en quantité et en valeur, au cours de la décennie :

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Quantité en 1000 T	174	227	443	430	272	92	269	275	125	450
Valeur en mil- lions de D. et à prix constants de 1966	6,1	7,9	15,5	15,1	9,5	3,2	9,4	9,6	4,4	15,8

.../...

La production d'olives a été marquée au cours de la décennie par une stagnation due aux facteurs suivants :

- Grande variabilité de la pluviométrie
- Phénomène de vieillissement.
- Vieillesse de certaines plantations (12% des Oliviers en production).
- Mauvaise implantation de certaines exploitations
- Mauvais entretien des plantations dans les zones n'ayant pas de tradition arboricole (Kasserine- Gafsa - Kairouan, Jendouba).
- Faible utilisation des engrais, due dans une certaine mesure à l'absence de formules adéquates d'engrais.
- Etat d'abandon de certaines plantations lors de la période de collectivisation.

En matière de transformation des olives il faut signaler la mauvaise répartition des huileries à travers le pays d'une part et le manque de pièces de rechange pendant la campagne d'autre part.

En ce qui concerne le stockage il faut signaler la mauvaise condition de maintenance du produit, essentiellement dans les huileries traditionnelles, avant distribution provoquant une perte importante et une dégradation de la qualité de l'huile.

b) - Les Agrumes

La production d'agrumes - malgré l'extension des plantations au cours de la décennie - n'a pas évolué d'une façon satisfaisante, comme cela ressort du tableau ci-après :

	1962	63	64	65	66	67	68	69	70	71
Quantité en 1000 T	94	71	104	109	96	130	63	108	101	77
Valeur en 10 ⁶ D. et à prix constants 1966	3,5	2,6	3,8	4,0	3,6	4,8	3,1	4,0	3,7	2,8

Le taux de croissance annuel moyen de la production a été de - 0,2 %.

Cette stagnation de la production est due à l'action combinée des facteurs suivants :

1^{er} le manque d'eau : il constitue le facteur dominant qui explique la baisse des rendements enregistrés - L'extension des surfaces a été effectuée d'une manière accélérée, sans tenir compte des disponibilités réelles en eau et a entraîné, principalement au Cap-Bon, une sur-exploitation de la nappe aquifère dont le niveau n'a cessé de baisser.

2^e le choix des sols : les nouvelles plantations ont été souvent faites sur des sols ne présentant pas les caractéristiques optimales pour la culture.

3^e les techniques culturales : Elles n'ont pas atteint le niveau d'intensification souhaitée (utilisation insuffisante des engrais chimiques, soins phytosanitaires négligés, taille et éclaircie non exécutées pour les vieilles plantations).

4^e Le choix du matériel végétal : la multiplication des variétés a été faite à partir de greffons tout venant ; les plants se trouvant souvent porteurs de maladies à virus.

5^e L'existence des cultures intercalaires : La pratique des cultures en intercalaire baisse le rendement des agrumes.

6^e La structure du marché à l'exportation : Il faut signaler la désorganisation du marché des agrumes au stade de l'exportation.

c) - Le raisin de cuve :

La production du vignoble a été caractérisée, au cours de la décennie, par une régression sensible. Cette diminution a été remarquable à partir de 1966 et correspond à une vague d'arrachage du vignoble et à une chute des rendements qui sont tombés de 41 hl/ha à 28 hl/ha.

La production a évolué au taux annuel moyen de - 13 % le tableau ci-après résume l'évolution des surfaces, productions, et rendements du vignoble, au cours de la décennie :

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Surface en 1000 ha	45,5	45,6	45,6	45,6	44,2	42,5	41,9	33,0	31,01	31,0
Production de raisins en 1000 T	242	258	239	240	165	121	119	87	73	144
Valeur brute en 10 ⁶ D	5,6	6,0	5,5	5,5	3,8	2,8	2,7	2,0	1,71	3,3
Production de vin en 1000 hl	1,861	1,988	1,635	1,648	1,265	0,929	0,912	0,671	0,562	1,105
Rendement en hl/ha	40,9	43,6	40,1	40,5	28,6	21,8	21,7	22,3	18,2	35,6

La faiblesse de la production viticole trouve son explication dans l'effet combiné des contraintes suivantes :

- Sur le plan culturel :

- vieillissement du vignoble : l'âge moyen du vignoble tunisien se situe au niveau de 25 ans, pour une longévité économique estimée à 30 ans environ.

- mauvaise implantation d'une partie non négligeable du vignoble ; en effet, 13.000 ha de vignes sont actuellement situées sur des zones à productivité marginale ou ne convenant strictement pas à la culture de la vigne ;

- désintéressement des viticulteurs, dû à des phénomènes psychologiques et de marché ayant donné lieu à un mauvais entretien du vignoble.

- Sur le plan commercial :

Avant 1961, la presque totalité de la production était écoulée ; la France importait annuellement 1.250.000 hectolitres de vins et 75.000 hectolitres de mistelles. La consommation locale était de 300.000 hectolitres environ.

Notre vin n'était alors acheté par la France qu'en raison de son degré élevé, qui permettait le coup avec les vins français.

.../...

En 1964, il y a eu rupture de l'écoulement traditionnel sur la France, de nouveaux débouchés ont été recherchés mais le vin tunisien était inconnu et de qualité non concurrentielle. Il n'y avait qu'une seule possibilité : le marché africain, mais ce marché était régi par un trust international implanté dans cette zone et qui imposait pratiquement le cours international ; d'autres marchés comme l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche n'absorbent que de très faibles quantités à des prix bas par rapport à ceux pratiqués sur la France avant 1964.

La situation a évolué par la suite ; c'est ainsi que l'ouverture de contingents par la France a permis l'exportation sur ce pays de 250.000 Hl de vins et 70.000 Hl de mistelles en 1967-68 et de 1.500.000 Hl de vins et 70.000 Hl de mistelles en 1968-69. Mais l'instauration d'une réglementation viti-vinicole communautaire, applicable à partir de juin 1970, est venue bouleverser les accords bilatéraux de la France et de la Tunisie ; en conséquence, notre vin n'est plus admis au tarif douanier préférentiel et doit être vendu au prix intercommunautaire ; en outre, nos vins n'ont pas de droit au coupage ; cette difficulté freine, sinon même, empêche l'écoulement de notre vin.

La même situation existe pour l'Allemagne Fédérale, bien que les contingents existant sur ce pays soient assez faibles (50 à 70.000 Hls/an). Quant au marché africain, il présente de nombreux inconvénients : demande faible, bas prix etc...

La nouvelle législation de la C.E.E. constitue un handicap indéniable pour la commercialisation du vin tunisien, et c'est au niveau du producteur qu'il se fait sentir le plus. Aussi s'agit-il de trouver une série de solutions à court et à long terme en vue de réorganiser les structures actuelles de commercialisation.

d) - Les dattes :

D'une façon globale, la production des dattes a évolué d'une façon satisfaisante, malgré l'effet des intempéries ayant affecté les rendements durant les campagnes 1962-63, 1969-70 et 1971-72.

Le taux de croissance annuel moyen de la production de dattes a été évalué à 4,2 %. - En ce qui concerne plus particulièrement les dattes Deglat, leur production a évolué d'une manière encore plus satisfaisante, le taux de croissance annuel moyen ayant été de 9,8 %. Le tableau ci-après indique les productions des dattes et leur valeur de 1962 à 1971 :

Unité : la tonne

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Production totale	4.800	30.000	42.000	54.000	42.300	39.300	59.000	16.000	46.000	39.000
Valeur en 10 ⁶ D	0,9	1,8	2,6	3,3	2,6	2,4	3,6	1,1	2,8	2,4

Le taux de croissance aurait pu être encore plus élevé si des solutions adéquates aux contraintes freinant le développement avaient pu être trouvées.

Ces contraintes peuvent se résumer ainsi :

- la reconversion des oasis n'a pas pu être réalisée, les agriculteurs n'ayant pas été assez "motivés" ;
- les parcelles éclaircies par l'Etat n'ont pas été bien entretenues ;
- la migration de la population active des oasis vers les centres urbains ou vers l'étranger ayant entraîné l'abandon de certaines oasis ;
- le manque d'eau et l'abaissement presque généralisé de l'arsénisme.

Enfin il faut signaler que la production des mandes et des abricots est caractérisée par une évolution favorable. Par contre le niveau de la production d'olives de table est resté faible. Cette production mérite d'être encouragée dans le cadre de la prochaine décennie.

Le taux de croissance annuel moyen de la production de dattes a été évalué à 4,2 %. - En ce qui concerne plus particulièrement les dattes Deglat, leur production a évolué d'une manière encore plus satisfaisante, le taux de croissance annuel moyen ayant été de 9,8 %. Le tableau ci-après indique les productions des dattes et leur valeur de 1962 à 1971 :

Unité : la tonne

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Production totale	4.800	30.000	42.000	54.000	42.300	39.300	59.000	16.000	46.000	39.000
Valeur en 10 ⁶ D	0,9	1,8	2,6	3,3	2,6	2,4	3,6	1,1	2,8	2,4

Le taux de croissance aurait pu être encore plus élevé si des solutions adéquates aux contraintes freinant le développement avaient pu être trouvées.

Ces contraintes peuvent se résumer ainsi :

- la reconversion des oasis n'a pas pu être réalisée, les agriculteurs n'ayant pas été assez "motivés" ;
- les parcelles éclaircies par l'Etat n'ont pas été bien entretenues ;
- la migration de la population active des oasis vers les centres urbains ou vers l'étranger ayant entraîné l'abandon de certaines oasis ;
- le manque d'eau et l'abaissement presque généralisé de l'arsénisme.

Enfin il faut signaler que la production des amandes et des abricots est caractérisée par une évolution favorable. Par contre le niveau de la production d'olives de table est resté faible. Cette production mérite d'être encouragée dans le cadre de la prochaine décennie.

LES CULTURES MARAÎCHÈRES

1 - Le niveau global :

Les productions de légumes ont évolué très favorablement au cours de la décennie 1962-71, le tonnage étant passé de 507.000 à 809.000T.

En valeur est à prix constants de 1966, le produit brut du maraîchage a évolué au taux annuel moyen de 3,4 %.

Produit brut à	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
prix constants	14.139	14.977	13.875	15.823	17.264	16.233	16.013	16.686	18.255	20.089
de 1966 (en 1000T)										

2 - Le niveau des différents produits :

L'évolution a été appréciable pour les melons et pastèques, et les pommes de terre. Par contre elle a été moins marquée en ce qui concerne les plants, les tomates et les légumes divers. Les artichauts, par contre, ont été caractérisés par une nette tendance à la baisse.

3 - Les Contraintes spécifiques de développement du Secteur maraîcher :

Au cours de la période 1962-71 l'évolution des facteurs influençant le développement du Secteur maraîcher, appelle les remarques ci-après :

1°) Mise en valeur des périmètres irrigués :

Dans l'ensemble, cette mise en valeur a subi des retards importants ; de ce fait, l'évolution favorable constatée en général dans le secteur maraîcher s'est effectuée d'une façon assez désordonnée et presque entièrement en dehors des périmètres irrigués nouveaux, prévus à cet effet.

Dans certaines zones, (Gap-Bon, Mornag etc...), cet état de choses s'est traduit par une surexploitation des nappes d'eau, ce qui a eu pour conséquence soit une baisse des rendements par suite des insuffisances dans l'irrigation soit une réduction des surfaces consacrées au maraîchage au profit de celles affectées aux plantations arboricoles.

2°) Vulgarisation des techniques modernes :

Les changements intervenus durant la décennie dans les structures d'exploitation ont retenti d'une façon défavorable sur les actions de vulgarisation et les exploitants agricoles ont répondu plutôt timidement aux interventions des agents chargés de ces opérations.

En outre, le secteur de la vulgarisation comporte un nombre assez limité d'agents expérimentés et susceptibles d'acquiescer la confiance des agriculteurs.

Enfin, sur le plan de la recherche, le laboratoire des cultures maraichères de l'I.N.R.A.T. n'a pas été en mesure d'assurer efficacement sa mission par suite de l'effectif insuffisant des chercheurs au cours de la décennie.

3°) Structures d'approvisionnement et d'écoulement :

D'une manière générale, les Structures d'approvisionnement n'ont pas joué convenablement leur rôle et les producteurs ont souffert presque continuellement d'une insuffisance dans les moyens de production ou de retards considérables dans leur fourniture.

De même, dans le domaine de l'exportation, l'absence d'une politique coordonnée à l'échelle nationale s'est fait nettement sentir ; c'est ainsi qu'en de nombreuses occasions, les demandes présentées par les acheteurs étrangers n'ont pu être satisfaites, en raison de la carence de certains rouages indispensables au bon fonctionnement du système.

4°) Politique d'encouragement à la production maraichère :

Les investissements nécessaires à la mise en place et à l'entretien des cultures maraichères sont très importants et le maraîcher moyen n'a que des possibilités très réduites, d'où la nécessité de l'élaboration de toute une politique d'encouragement (crédit Agricole et prix ...) pour aider l'agriculteur à s'engager dans la voie de l'intensification.

.../

L'ELEVAGE

1.- Au niveau global :

Au niveau global et à prix constants de 1966, le produit brut de l'élevage a évolué au cours de la période de 1962-71, au taux moyen annuel de 2,6 %.

Le tableau ci-après résume la valeur de la production de l'élevage au cours de la décennie 1962-71 :

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Valeur brut à prix constants de 1966 (10 ⁶ D)	33,0	38,3	33,4	37,0	43,0	46,6	42,8	41,8	41,2	40,6

2.- Au niveau des produits :

2.1.- La Viande :

Les productions de viande ont oscillé entre 80.000 T environ et 110.000 T de poids vif, ces extrêmes correspondant respectivement aux années 1962 et 1966 ; la moyenne semble se situer autour de 95.000 T.

En valeur et à prix constants de 1966, l'évolution a été sensiblement différente selon les espèces. La production de viande bovine a augmenté très peu au cours de la décennie. (0,6 % par an en moyenne) et la production de viande ovine a augmenté assez faiblement (2,4% par an en moyenne).

Ces augmentations assez artificielles ont été fortement conditionnées par les abattages excessifs des années 1968-69, qui ont touché le cheptel reproducteur.

La production de viande avicole a accusé, par contre, un accroissement remarquable au cours de la période 1962, au taux annuel moyen de 15%.

Le tableau ci-après indique les productions de viande en quantité et en valeur, pour la période 1962-71 :

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Quantité en 1000 T.	80,6	99,3	81,9	91,4	103,9	109,4	99,8	98,9	96,1	92,4
Valeur en 10 ⁶ D.	22,0	27,6	22,5	25,1	29,2	31,2	28,6	28,2	27,6	26,7

2.2.- Le lait :

La production de lait a oscillé entre 175.000 T et 231.000 T. La moyenne décennale se situe autour de 200.000 T.-

Les seuls faits à signaler concernant la part essentielle des bovins (72 à 75 %) et la reprise du lait de chèvre qui a retrouvé son niveau de 1962, grâce à la loi récente autorisant l'élevage caprin sous certaines conditions.

Le tableau ci-après mentionne les productions de lait en quantité et en valeur :

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Quantité en 1000 T.	194	175	176	190	212	231	218	204	193	202
Valeur en 10 ⁶ D.	7,6	6,9	7,0	7,6	8,5	9,3	8,7	8,1	7,6	8,0

2.3.- Les autres produits :

Entrant dans cette catégorie les oeufs, la laine et les poils. La production d'oeufs a suivi l'essor de l'élevage avicole et a plus que doublé entre 1962 et 1971, passant ainsi de 6000 à 14.000 T. La production de laine et poils est demeurée assez stationnaire, à l'exception des années 1966 et 1967.

2.4.- L'évolution du produit brut de l'élevage - Comparaison avec les objectifs des plans.

À prix constant de 1966, le produit brut de l'élevage a évolué entre 1962 et 1971, au taux annuel moyen de 2,6 %

Les perspectives décennales réajustées ont été :

- un accroissement de l'ordre de 96.000 T de viande sur pied (passage de 84.000 à 180.000 T)
- un accroissement de l'ordre de 124.000 T de lait (passage de 191.000 à 315.000 T)
- un accroissement de l'ordre de 15.500 T d'œufs.

Ces objectifs n'ont pu être atteints, mis à part le secteur de la production avicole.

2.5.- Causes de la stagnation de la production :

a) - Observations d'ordre général :

Au cours de la décennie, le secteur d'élevage est passé par des périodes critiques à la suite de mesures ayant touché la structure de la propriété agricole. Le départ des colons Européens après l'indépendance du pays, la généralisation du système coopératif en 1966, la liquidation de certaines structures coopératives en 1970 ont entraîné la disparition d'effectifs de bétail très importants au détriment des troupeaux reproducteurs structurés dans le pays.

Il a été créé de ce fait et pendant quelques années de la décennie, une abondance fictive de viande sur les marchés avec une chute des cours et une régression de la production en raison de l'abattage des animaux reproducteurs.

D'autre part, le bétail considéré jusqu'ici comme étant une simple marchandise, se trouve à 60 % au moins entre les mains d'exploitants des parcelles de dimensions très faibles, difficiles à atteindre par le progrès technique et vouant à l'échec la plupart des méthodes préconisées pour améliorer la productivité du secteur, et qui ne sont valables que pour des troupeaux organisés et conduits d'une façon rationnelle - rationnement alimentaire, croisement d'absorption, insémination artificielle, engraissement de jeunes animaux de boucherie etc...)

b) Politique des prix

La politique des prix a été et reste le facteur déterminant du développement de l'élevage. Dans ce domaine de l'agriculture, les prix ont été toujours fixés indépendamment des coûts de production en spéculant sur les faibles coûts de l'élevage extensif qui ne peut dépasser un certain niveau de production, et par conséquent, ne peut répondre aux besoins sans cesse croissants de la population.

Les prix fixés pour la viande depuis le 11 Novembre 1961 ont fait l'objet d'arrêtés ministériels qui limitent les prix de vente maxima à la cheville à 0,670 le kg pour l'agneau et 0,520 le kg pour le bovin sélectionné en bon état d'engraissement (Arrêté d'Octobre 1969).

Ces textes n'intéressant pas les viandes de volailles ont permis à ce secteur d'évoluer normalement encouragé par une conjoncture de prix favorable.

Par contre, les prix des autres viandes étant assez faibles, les producteurs de fourrages et de céréales trouvant leur compte plutôt dans la vente de ces productions que dans leur transformation en produits animaux. En conséquence, une politique trop stricte qui ne tient pas compte du seuil de rentabilité entraîne systématiquement une production et un appel de plus en plus grand à l'importation.

c) - Législation

Il y a lieu de noter l'absence de textes législatifs réglementant la fabrication de l'aliment du bétail, l'agrément des géniteurs pour la vente publique etc... encourageant la production de produits de qualité.

Les animaux non acceptés aux abattoirs contrôlés sont abattus dans la proche banlieue des grands centres (La Marsa, Hammam-Lif, Djelafda ... pour la ville de Tunis).

Il reste toutefois nécessaire de trouver la solution adéquate pour rendre possible l'application des dispositions de l'arrêté en matière d'abattage de femelles et de mâles ne présentant pas les caractéristiques requises par la loi.

.../

D'autre part, le système d'impôt et de fiscalité n'a pas favorisé le producteur qui fait le plus grand effort d'intensification. On peut citer le calcul de l'impôt agricole à partir du poids de l'animal qui a pour conséquence de faire payer plus d'impôt par ceux qui produisent le plus.

Par ailleurs, des taxes douanières et fiscales frappent un certain nombre de produits qui doivent être considérés comme des matières premières utilisées par l'élevage (tourteau de soja, blé, lait, allaitement pour jeunes animaux, condiments minéraux, poussins d'un jour etc...)

Ces produits permettent en particulier de valoriser au maximum les productions locales (céréales, fourrages grossiers, pâturages). Cependant, le niveau de leur prix provoqué par la taxation actuelle limite très fortement leur utilisation et par voie de conséquence, les productions animales auxquelles ils sont nécessaires. Ces productions étant elles mêmes taxées au moment de la commercialisation sous forme d'impôt agricole, les produits indiqués subissent en fait une double taxation.

L'économie du pays est en fait pénalisée par cette situation qui, en limitant la production locale, nous oblige à faire appel à des produits finis d'importation comme les animaux sur pied ou les produits laitiers. Ceux-ci sont de droit ou de fait exonérés de taxes pour leur permettre de respecter la réglementation intérieure en matière de prix, ce qui se traduit par une sortie de devises et un manque à gagner pour le Trésor.

Cette remarque devient plus importante quand on sait que l'exportation de certaines denrées entrant dans l'alimentation du bétail est encouragée par l'élimination de la taxe à la production (pulpe sèche de betterave, son, tourteau lin...)

L'application d'une telle politique d'impôt et de fiscalité encourageant l'exportation de produits intermédiaires et l'importation de produits finis s'exprime par l'exportation pure et simple de l'emploi.

Dans beaucoup de pays, on a eu recours dans de pareils cas à la création de crises de péréquatation assurant une protection temporaire grâce à laquelle peut s'instaurer une activité nouvelle dans le pays.

.../...

d) - Niveau des investissements et financement des projets

Comme pour les prix, les investissements semblent dimensionnés par les besoins du secteur traditionnel et ne correspondant ni à l'importance du secteur (35 % environ du produit brut agricole) ni à l'extension qu'il est amené à prendre, compte tenu des besoins croissants du pays et de la pénurie prévisible de certains produits animaux sur les marchés internationaux (viande en particulier).

On a très souvent tendance à supposer que le financement des projets s'arrête au niveau de l'aménagement de l'infrastructure foncière (sondage, réseau d'irrigation etc...)

Cette conception a pour conséquence des difficultés permanentes dans le domaine du fonctionnement des projets, les crédits nécessaires à ceux-ci sont souvent accordés avec beaucoup de retard de façon très partielle et ne permettent généralement pas de tirer le meilleur profit des équipements mis en place.

e) - Circuits d'approvisionnement et de distribution.

Les circuits d'approvisionnement, en amont de l'élevage, n'ont pas joué le rôle qui aurait pu être le leur dans le développement de l'élevage. Ils ont en général essayé de satisfaire les demandes du producteur sans jamais les susciter par une organisation dynamique de la promotion de leurs produits, se reposant généralement sur les structures administratives de vulgarisation pour assurer ce rôle.

Les circuits de distribution auraient pu contribuer plus efficacement au développement du secteur en réinvestissant dans l'élevage les bénéfices engendrés par l'exercice de leurs activités.

Malheureusement, les plus importants d'entre eux ont au contraire profité à certains moments de privilèges anormaux pour imposer des conditions désastreuses aux producteurs qui avaient alors intérêt à réduire ou à cesser leurs activités de production. Ceux-ci sont d'une façon générale en situation défavorable par rapport aux structures de distribution (traditionnelles ou modernes) en raison du manque d'informations relatives aux cours pratiqués sur les différents marchés.

d) - Niveau des investissements et financement des projets

Comme pour les prix, les investissements semblent dimensionnés par les besoins du secteur traditionnel et ne correspondant ni à l'importance du secteur (35 % environ du produit brut agricole) ni à l'extension qu'il est amené à prendre, compte tenu des besoins croissants du pays et de la pénurie prévisible de certains produits animaux sur les marchés internationaux (viande en particulier).

On a très souvent tendance à supposer que le financement des projets s'arrête au niveau de l'aménagement de l'infrastructure foncière (sondage, réseau d'irrigation etc...)

Cette conception a pour conséquence des difficultés permanentes dans le domaine du fonctionnement des projets, les crédits nécessaires à ceux-ci sont souvent accordés avec beaucoup de retard de façon très partielle et ne permettent généralement pas de tirer le meilleur profit des équipements mis en place.

e) - Circuits d'approvisionnement et de distribution.

Les circuits d'approvisionnement, en amont de l'élevage, n'ont pas joué le rôle qui aurait pu être le leur dans le développement de l'élevage. Ils ont en général essayé de satisfaire les demandes du producteur sans jamais les susciter par une organisation dynamique de la promotion de leurs produits, se reposant généralement sur les structures administratives de vulgarisation pour assurer ce rôle.

Les circuits de distribution auraient pu contribuer plus efficacement au développement du secteur en réinvestissant dans l'élevage les bénéfices engendrés par l'exercice de leurs activités.

Malheureusement, les plus importants d'entre eux ont au contraire profité à certains moments de privilèges anormaux pour imposer des conditions désastreuses aux producteurs qui avaient alors intérêt à réduire ou à cesser leurs activités de production. Ceux-ci sont d'une façon générale en situation défavorable par rapport aux structures de distribution (traditionnelles ou modernes) en raison du manque d'informations relatives aux cours pratiqués sur les différents marchés.

L'insuffisance de l'infrastructure en matière de collecte de lait provoque un gaspillage certain de la production actuelle et voue à l'échec toute tentative d'implantation de nouveaux producteurs dans les zones peu ou pas équipées. Cet état de fait a pour conséquence une augmentation considérable des importations en produits laitiers qui sont passées de 7615 tonnes en 1962 à 12.000 tonnes en 1970 représentant respectivement 1.400.000 Dinars et 3.030.000 D.

f) - Encadrement du Secteur

La situation du secteur de l'élevage a accusé :

- Une insuffisance numérique notoire en cadres supérieurs à l'échelon central et leur absence presque absolue au niveau régional.

- Une insuffisance de formation théorique et pratique des cadres moyens aggravée par des affectations non rationnelles.

Les efforts déployés en matière de formation de main d'œuvre spécialisée n'ont pas permis de répondre au besoin d'intensification du secteur.

La liaison très insuffisante des structures de l'enseignement et de la recherche avec l'ensemble des cellules de production n'a pas permis à ces dernières de profiter pleinement des acquis des techniques modernes et a privé les premières d'informations importantes relatives à l'activité d'un secteur dans lequel s'inscrivent leurs thèmes de travail.

Enfin il faut signaler que la production animale a été estimée à partir de normes très approximatives. A cet effet il convient de souligner la nécessité d'établir une méthode statistique valable dans ce secteur.

LES PRODUITS DE LA FORÊT

Les produits forestiers, à l'exception des productions fourragères, ont subi, au cours de la décennie, une diminution de 0,8 % en moyenne et par an. Cet état de choses semble avoir été provoqué, dans une large mesure, par la baisse de la production d'alfa (-2,1 % par an).

Analyse des contraintes générales :

Les contraintes générales sont de 4 ordres : contraintes financières, contraintes humaines, contraintes liées à la gestion, contraintes foncières.

1 - Contraintes financières :

Elles résultent des éléments ci-après :

- Ouverture fractionnée des crédits annuels, ce qui entraîne des difficultés sur le plan de la programmation des travaux et sur celui du fonctionnement normal des chantiers.
- Répercussion de la rémunération de la main-d'œuvre sur le calcul des prix de revient des actions forestières.
- Prévision à court terme des crédits relatifs aux actions forestières alors que ces actions nécessitent une programmation à long terme.
- Crédits de paiement toujours inférieurs aux crédits d'engagement, ce qui entraîne d'importants impayés.
- Compression brusque des crédits à partir de 1971, d'où des problèmes d'ordre social (ouvriers travaillant par roulement) et d'ordre économique (étalement des travaux au-delà des délais prévus).

2 - Contraintes humaines :

Elles résident dans les facteurs suivants :

- Nécessité d'utiliser une main-d'œuvre excédentaire par rapport au nombre optimum compatible avec une bonne gestion des crédits.
- Incompatibilité entre les besoins immédiats de la population forestière, dont l'activité essentielle est l'élevage, et la nature des opérations de mise en valeur de domaine forestier (reboisement, régénération des forêts naturelles et amélioration des parcours).
- Insuffisance des cadres techniques de tous niveaux.

3 - Contraintes liées à la gestion :

Ces contraintes consistent dans :

- l'insuffisance des crédits du budget de fonctionnement, -
- l'insuffisance et les retards dans l'approvisionnement en matériel (véhicules et engins).
- l'exercice par les C.R.D.A des pouvoirs de gestion autrefois dévolus aux directions techniques existant à l'échelon central.

4 - Contraintes foncières :

Un certain nombre d'opérations prévues dans le domaine privé et tendant à promouvoir le secteur agricole n'ont pu voir le jour pour des raisons foncières. En effet, si les rideaux brise-vent et les forêts récréatives n'ont pu être réalisés bien que leur effet soit indiscutable, c'est tout simplement parce que, d'une part, l'intervention se fait sur une terre privative, le plus souvent collective, et d'autre part, parce que les propriétaires eux-mêmes dont le niveau technique est bas étaient manifestement indifférents, sinon hostiles à l'action. De même, la situation foncière des nappes alfalfières n'a pas permis l'application dans de bonnes conditions du règlement d'exploitation établi pour ces nappes.

LES PRODUITS DE LA PÊCHE

La production de la pêche a oscillé entre 21.000 T et 37.000 T. Ces extrêmes correspondent aux années 1962 et 1967.

au niveau des différentes catégories de pêche, il faut signaler l'importance de l'augmentation de la pêche au feu, la pêche au chalut, et la pêche au thon et la stagnation de la pêche côtière et de la pêche lagunaire.

En valeur et prix constants de 1966, les productions globales de poissons ont évolué d'une façon satisfaisante, au taux annuel moyen de 6,4 %.

Le tableau ci-après résume ces productions en quantité et en valeur :

	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Quantités en 1000 T	20,9	22,4	22,0	21,6	28,4	37,1	33,6	35,6	27,8	29,4
Valeur en 10 ⁶ D	3,5	3,8	3,7	3,6	4,8	6,3	5,7	6,0	4,7	5,0

- Comparaison entre les prévisions et les réalisations - Analyse des contraintes :

1 - La flotille :

Les objectifs du Plan, 1969-72, relatifs à la flotille, n'ont pas été réalisés, notamment en ce qui concerne les chalutiers et les barques motorisées, qui devaient respectivement passer à 100 et 910 unités en 1972.

À propos des chalutiers, il faut cependant signaler que l'effectif prévu ne trouvera dépassé en 1972, en effet, le déclassement préconisé des petits chalutiers en lamparos n'a pas été réalisé (26 unités), alors que la construction ou l'achat à l'étranger de chalutiers a atteint à peu près le niveau prévu (64 unités acquises contre 51 prévues).

Par contre, en ce qui concerne les barques côtières motorisées, la différence entre les prévisions et les réalisations est importante. Ceci pourrait s'expliquer par l'absence, jusqu'à une date très récente, de textes d'encouragement à la pêche et par l'état peu développé des chantiers navals.

.../...

2 - La production :

Les perspectives décennales corrigées prévoyaient une production annuelle de 63.000 T contre 21.500 T à la veille de la décennie.

Ces prévisions reposaient sur un potentiel de production et des rendements unitaires surestimés. La question des rendements doit être examinée pour chacune des catégories de pêche :

3 - La chalutage :

Le rendement unitaire moyen a été de 71 tonnes/an contre 160 T/an prévues - La faiblesse de ce rendement trouve son explication dans les éléments suivants :

- Insuffisance de la qualification professionnelle des pêcheurs et notamment des patrons de pêche.

Les pêcheurs, sans qualification professionnelle, ne peuvent utiliser les moyens modernes de navigation qui leur permettraient de travailler dans les zones nouvelles et d'utiliser les cartes de pêche préparées à leur intention.

- Mauvaise répartition de la flottille de pêche ; bien que prévue par le Plan, la répartition de la flottille entre les différentes zones de pêche n'a pas été réalisée. Deux facteurs semblent être à la base de cette situation :

- Immobilisation des chalutiers due à la vétusté des machines, manque de pièces de rechange et longue durée des réparations faite de main-d'œuvre spécialisée en nombre suffisant.

- Insuffisance de l'infrastructure portuaire.

La nouvelle infrastructure portuaire (Kolibia - Tibarka), appelée à recevoir une partie des chalutiers, n'est pas équipée d'une façon adéquate.

3 - La pêche au feu :

Pour la pêche au feu, les rendements, pour une année moyenne, sont proches des rendements prévus. Cependant, une meilleure répartition de la flottille devrait accroître les rendements.

.../

5 - Pêche Côtière : là aussi, les rendements moyens enregistrés sont satisfaisants. La baisse enregistrée en 1968 et surtout en 1970 trouve son explication dans les changements de structures qui ont touché le secteur de la pêche.

En 1968, ce fut l'implantation des coopératives de pêche (production et services) et en 1970, la liquidation des coopératives. Ces deux périodes se sont caractérisées : la 1ère, par un démarrage assez difficile des nouvelles structures qui ont demandé un temps de rodage (on observe, en effet, une remontée de la production en 1969) ; la 2ème, l'immobilisation d'une partie de la flottille (chalutiers, chalutiers mixtes et lampares) pendant de longs mois - Les bateaux - repris par l'ONP ou par des armateurs privés étaient, par ailleurs, en très mauvais état.

Pour la pêche côtière, la période 1968-70 a été marquée par la crainte des petits pêcheurs qui, non seulement n'investissaient plus dans la construction et la modernisation, mais encore n'effectuaient plus les réparations nécessaires ; des dizaines d'embarcations, surtout dans le Sud, ont été ainsi abandonnées et les pêcheurs s'étaient expatriés.

En ce qui concerne l'organisation du secteur il faut signaler les observations suivantes relatives aux points :

Structures agraires et institutions :

Il est admis que la structure foncière joue un rôle déterminant dans le développement du secteur agricole. Aussi faut-il mentionner les propositions et remarques suivantes :

- Création d'un office ou d'un fonds susceptible de racheter les petites parcelles ce qui permettrait de créer des unités viables pouvant assurer des revenus constants aux petits agriculteurs.

- Nécessité de céder rapidement les terres domaniales aux agriculteurs (30.000 ha ont été jusqu'à présent attribués sur un total de 237.500 ha), l'état devant continuer à gérer les fermes pilotes.

- Accélérer les procédures tendant à l'apurement foncier.

- Modifier les statuts des sociétés civiles pour les rendre plus efficaces.

Par ailleurs l'augmentation de la productivité et la création du maximum d'emplois, objectifs assignés au secteur agricole, sont réalisées grâce à un certain nombre de conditions parmi les quelles il faut signaler :

- L'agrandement des Structures agraires.

- La Fixation d'une superficie "plancher" pour chaque exploitation permettant d'utiliser les techniques modernes :

- La Publication des textes de fermage le plus rapidement possible.

Crédit Agricole :

Le crédit agricole qui constitue un des facteurs de l'intensification de la production agricole reste étroitement lié au problème des garanties financières. Ce dernier demeure un frein pour le petit agriculteur d'avoir accès au crédit.

Une commission Nationale du Crédit a été chargée d'examiner les différents aspects du crédit agricole en vue de déterminer une nouvelle politique dans ce domaine.

2 - La production :

Les perspectives économiques corrigées prévoient une production annuelle de 61.000 T contre 51.500 T à la veille de la décennie.

Ces prévisions reposent sur un potentiel de production et des rendements unitaires supérieurs. La question des rendements doit être examinée pour chacune des catégories de pêche :

1 - Le chalutage :

Le rendement unitaire moyen a été de 71 tonnes/an contre 150 T/an prévus - La faiblesse de ce rendement trouve son explication dans les éléments suivants :

- Insuffisance de la qualification professionnelle des pêcheurs et notamment des patrons de pêche.

Les pêcheurs, sans qualification professionnelle, ne peuvent utiliser les moyens modernes de navigation qui leur permettraient de travailler dans les zones nouvelles et d'utiliser les cartes de pêche préparées à la demande.

- Mauvaise répartition de la flottille de pêche ; bien que prévue par le Plan, la répartition de la flottille entre les différentes zones de pêche n'a pas été réalisée. Deux facteurs semblent être à la base de cette situation :

- Immobilisation des chalutiers due à la vétusté des machines, ainsi que la durée de recharge et longue durée des réparations faite de main-d'œuvre spécialisée en nombre suffisant.

- Insuffisance de l'infrastructure portuaire.

La nouvelle infrastructure portuaire (Kilibia - Tibarka), appelée à recevoir une partie des chalutiers, n'est pas équipée d'une façon adéquate.

2 - La pêche au feu :

Pour la pêche au feu, les rendements, pour une année moyenne, sont proches des rendements prévus. Cependant, une meilleure répartition de la flottille devrait accroître les rendements.

.../

3 - Pêche Côtière : Là aussi, les rendements moyens enregistrés sont satisfaisants. La baisse enregistrée en 1968 et surtout en 1970 trouve son explication dans les changements de structures qui ont touché le secteur de la pêche.

En 1968, ce fut l'implantation des coopératives de pêche (production et services) et en 1970, la liquidation des coopératives. Ces deux périodes se sont caractérisées : la 1ère, par un démarrage assez difficile des nouvelles structures qui ont demandé un temps de rodage (on observe, en effet, une remontée de la production en 1969) ; la 2ème, l'immobilisation d'une partie de la flottille (chalutiers, chalutiers mixtes et lampare) pendant de longs mois - Les bateaux repris par l'ONP ou par des armateurs privés étaient, par ailleurs, en très mauvais état.

Pour la pêche côtière, la période 1968-70 a été marquée par la crainte des petits pêcheurs qui, non seulement n'investissaient plus dans la construction et la modernisation, mais encore n'effectuaient plus les réparations nécessaires ; des dizaines d'embarcations, surtout dans le Sud, ont été ainsi abandonnées et les pêcheurs n'étaient expatriés.

En ce qui concerne l'organisation du secteur il faut signaler les observations suivantes relatives aux points :

Structures agraires et institutions :

Il est admis que la structure foncière joue un rôle déterminant dans le développement du secteur agricole. Ainsi faut-il mentionner les propositions et remarques suivantes :

- Création d'un office ou d'un fonds susceptible de racheter les petites parcelles ce qui permettrait de créer des unités viables pouvant assurer des revenus constants aux petits agriculteurs.

- Nécessité de céder rapidement les terres domaniales aux agriculteurs (30.000 ha ont été jusqu'à présent attribués sur un total de 237.500 ha), l'état devant continuer à gérer les fermes pilotes.

- Accélérer les procédures tendant à l'apurement foncier.

- Modifier les statuts des sociétés civiles pour les rendre plus efficaces.

Par ailleurs l'augmentation de la productivité et la création du maximum d'emplois, objectifs assignés au secteur agricole, sont réalisées grâce à un certain nombre de conditions parmi les quelles il faut signaler :

- L'Adaptation des Structures agraires.

- La Fixation d'une superficie "plancher" pour chaque exploitation permettant d'utiliser les techniques modernes :

- La Publication des textes de formation le plus rapidement possible.

Crédit Agricole :

Le crédit agricole qui constitue un des facteurs de l'intensification de la production agricole reste étroitement lié au problème des garanties financières. Ce dernier impose un frein pour le petit agriculteur d'avoir accès au crédit.

Une commission Nationale du Crédit a été chargée d'examiner les différents aspects du crédit agricole en vue de déterminer une nouvelle politique dans ce domaine.

.../...

Recherche et expérimentation :

Une collaboration plus étroite entre les départements de la recherche et les organisations professionnelles (O.N.A. par exemple), est souhaitable. D'autre part le développement de la spécialisation davantage de la recherche est nécessaire. La vulgarisation au maximum des résultats de l'expérimentation auprès des agriculteurs doit être encouragée et développée.

Vulgarisation agricole :

Élément clé du développement de l'agriculture, la vulgarisation agricole pourra avoir des résultats meilleurs par une amélioration des structures actuellement en place et de l'organisation générale du secteur.

Par ailleurs il faut signaler que l'infrastructure ne doit pas constituer une action prioritaire et qu'il y a lieu plutôt d'axer les efforts sur la formation professionnelle.

La réalisation de l'infrastructure devra être suivie par les aménagements nécessaires dans les secteurs de production qui y sont rattachés pour permettre une valorisation de cette infrastructure.

Dans le domaine des investissements il faut remarquer que le secteur agricole n'a bénéficié que de 20 % des investissements réalisés à l'échelle nationale contre 35 % prévus.

D'autre part il faut constater la faible part des investissements réalisés dans les secteurs directement productifs et en particulier ceux de la production animale et de la pêche qui n'ont bénéficié que de 5 % des investissements totaux réalisés.

Par contre, d'autres secteurs ont consommé plus que ce qui avait été prévu en leur faveur. C'est le cas des plantations arboratives et des chantiers nationaux. Ces dépassements de crédits sont justifiés essentiellement par des considérations d'ordre social. Il serait toutefois souhaitable que les ouvriers travaillent dans le cadre des chantiers, absorbant à l'heure actuelle une main-d'œuvre abondante sans aucune considération de productivité.

.../...

En ce qui concerne l'organisation du secteur il faut signaler les observations suivantes relatives aux points :

Structures : raires et institutions :

Il est admis que la structure foncière joue un rôle déterminant dans le développement du secteur agricole. Aussi faut-il mentionner les propositions et remarques suivantes :

- Création d'un office ou d'un fonds susceptible de racheter les petites parcelles ce qui permettrait de créer des unités viables pouvant assurer des revenus constants aux petits agriculteurs.

- Nécessité de céder rapidement les terres domaniales aux agriculteurs (30.000 ha ont été jusqu'à présent attribués sur un total de 237.500 ha), l'Etat devant continuer à gérer les fermes pilotes.

- Accélérer les procédures tendant à l'apurement foncier.

- Modifier les statuts des sociétés civiles pour les rendre plus efficaces.

Par ailleurs l'augmentation de la productivité et la création du maximum d'emplois, objectifs assignés au secteur agricole, sont réalisées grâce à un certain nombre de conditions parmi les quelles il faut signaler :

- L'Agrément des Structures agraires.

- La Fixation d'une superficie "plancher" pour chaque exploitation permettant d'utiliser les techniques modernes :

- La Publication des textes de fermage le plus rapidement possible.

Crédit Agricole :

Le crédit agricole qui constitue un des facteurs de l'intensification de la production agricole reste étroitement lié au problème des garanties financières. Ce dernier demeure un frein pour le petit agriculteur d'avoir accès au crédit.

Une commission Nationale du Crédit a été chargée d'examiner les différents aspects du crédit agricole en vue de déterminer une nouvelle politique dans ce domaine.

Recherche et expérimentation :

Une collaboration plus étroite entre les départements de la recherche et les organisations professionnelles (U.N.A. par exemple), est souhaitable. D'autre part le développement de la spécialisation d'avantage de la recherche est nécessaire. La vulgarisation au maximum des résultats de l'expérimentation auprès des agriculteurs doit être encouragée et développée.

Vulgarisation agricole :

Élément clé du développement de l'agriculture, la vulgarisation agricole pourra avoir des résultats meilleurs par une amélioration des structures actuellement en place et de l'organisation générale du secteur.

Par ailleurs il faut signaler que l'infrastructure ne doit pas constituer une action prioritaire et qu'il y a lieu plutôt d'axer les efforts sur la formation professionnelle.

La réalisation de l'infrastructure devra être suivie par les aménagements nécessaires dans les secteurs de production qui y sont rattachés pour permettre une valorisation de cette infrastructure.

Dans le domaine des investissements il faut remarquer que le secteur agricole n'a bénéficié que de 20 % des investissements réalisés à l'échelle nationale contre 35 % prévus.

D'autre part il faut constater la faible part des investissements réalisés dans les secteurs directement productifs et en particulier ceux de la production animale et de la pêche qui n'ont bénéficié que de 5 % peine des investissements totaux réalisés.

Par contre, d'autres secteurs ont consommé plus que ce qui avait été prévu en leur faveur. C'est le cas des plantations arborescentes et des chantiers nationaux. Ces dépassements de crédits sont justifiés essentiellement par des considérations d'ordre social. Il serait toutefois souhaitable que les ouvriers travaillant dans le cadre des chantiers, absorbant à l'heure actuelle une main d'œuvre abondante sans aucune considération de productivité.

Recherche et expérimentation :

Une collaboration plus étroite entre les départements de la recherche et les organisations professionnelles (U.N.A. par exemple), est souhaitable. D'autre part le développement de la spécialisation d'avantage de la recherche est nécessaire. La vulgarisation au maximum des résultats de l'expérimentation auprès des agriculteurs doit être encouragée et développée.

Vulgarisation agricole :

Élément clé du développement de l'agriculture, la vulgarisation agricole pourra avoir des résultats meilleurs par une amélioration des structures actuellement en place et de l'organisation générale du secteur.

Par ailleurs il faut signaler que l'infrastructure ne doit pas constituer une action prioritaire et qu'il y a lieu plutôt d'axer les efforts sur la formation professionnelle.

La réalisation de l'infrastructure devra être suivie par les aménagements nécessaires dans les secteurs de production qui y sont rattachés pour permettre une valorisation de cette infrastructure.

Dans le domaine des investissements il faut remarquer que le secteur agricole n'a bénéficié que de 20 % des investissements réalisés à l'échelle nationale contre 35 % prévus.

D'autre part il faut constater la faible part des investissements réalisés dans les secteurs directement productifs et en particulier ceux de la production animale et de la pêche qui n'ont bénéficié que de 5 % peine des investissements totaux réalisés.

Par contre, d'autres secteurs ont consommé plus que ce qui avait été prévu en leur faveur. C'est le cas des plantations arboratives et des chantiers nationaux. Ces dépassements de crédits sont justifiés essentiellement par des considérations d'ordre social. Il serait toutefois souhaitable que les ouvriers travaillant dans le cadre des chantiers, absorbant à l'heure actuelle une main d'œuvre abondante sans aucune considération de productivité.

Questions diverses :

D'autres problèmes ont été soulevés tels que la fuite des cadres agricoles vers l'étranger et l'affectation des cadres techniques dans les domaines où il sont les mieux productifs. Par ailleurs l'accent a été mis sur la nécessité de réduire le nombre de firmes fournissant du matériel agricole et de n'en conserver que les plus stables pour éviter des pénuries en pièces de rechange etc...

Questions diverses :

D'autres problèmes ont été soulevés tels que la fuite des cadres agricoles vers l'étranger et l'affectation des cadres techniques dans les domaines où il sont les mieux productifs. Par ailleurs l'accent a été mis sur la nécessité de réduire le nombre de firmes fournissant du matériel agricole et de n'en conserver que les plus stables pour éviter des pénuries en pièces de rechange etc...

FIN

28

VUE